

**De la traite et
de l'esclavage
des noirs et de
blancs;**

Henri Grégoire

LIREGRATUITEMENT.COM

**De la traite et de
l'esclavage des noirs et
de blancs;**

Henri Grégoire

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

De la traite et de l'esclavage des noirs et de blancs;

Themistocle annonce aux Athéniens que , pour accroître la puissance de la république et la délivrer d'un ennemi redoutable, il a un moyen infaillible , mais qui ne peut être révélé au public. Aristide est nommé pour être dépositaire de ce secret, et apprécier l'utilité du plan de Thémistocle , qui consiste à brûler la flotte de Xerxès, réunie dans un port. Aristide, persuadé que le salut même de la patrie seroit

acheté trop chèrement par un acte contraire à

la morale ,, déclare à l'assemblée que le moyen proposé seroit très-avantageux, mais qu'il est injuste; et il est rejeté (ij) . Dans un traité avec les Carthaginois, Gelon, roi de Syracuse, stipule expressément qu'ils n'immoleront plus d'enfants à Saturne (2) ; et vingt-trois siècles après, en 1822, dans un traité avec l'Angleterre , on stipule que, pendant cinq ans encore , les Français pourront faire la traite des Nègres, c'est-à-dire, voler ou acheter des hommes en Afrique, les arracher de leur terre natale, à tous les objets de leurs affections, les porter aux Antilles, où, vendus comme des bêtes de somme, ils arroseront de leur sueur des champs dont les fruits appartiendront à d'autres, et traîneront une pénible existence , sans autre consolation, à la fin de chaque jour, que d'avoir fait un pas de plus vers le tombeau. Aristide et Gelon étoient idolâtres, nous sommes chrétiens.

(1) Voyez Plutarque , vie de Thémistocle, n°. 9.

(2) Idem j des Délais de la justice divine.

A peine ai-je tracé ces mois, qu'on me crie en anglais et en français : The king cari do no wrong , le roi ne peut faire mal . Actuellement, en France comme en Angleterre, on accorde fictivement au chef de l'État la faculté d'être infaillible et impeccable . La responsabilité ne pèse que sur les ministres* C'est donc contre des actes ministériels que sont dirigées nos observations; mais, comme dans la stipulation de la traite des Nègres , ils n'étoient que les organes des marchands d'hommes, il n'est pas inutile d'envisager un moment la conduite que, depuis vingt-cinq ans , ont tenue la plupart de ces derniers.

Jadis ils avoient mis sérieusement en problème, si les Noirs pouvoient être comptés dans la classe des êtres raisonnables. Bientôt il fallut céder à la multitude des faits qui, sur cet article, les assimilant aux Blancs, attestent l'identité et l'unité de l'espèce humaine. Les partisans de la traite déclarent présentement qu'il est absurde d'élever des doutes à cet égard; ils se réduisent à contester aux Noirs des facultés in-

tellectuelles aussi énergiques , aussi étendues que celles des Blancs.

On pourroit leur répondre que les talens ne sont pas la mesure des droits : aux yeux de la loi , le domestique de Newton étoit l'égal de son maître. Mais, pour établir la supériorité des

Blancs, quels sont les moyens de comparaison?

Dans une brochure nouvelle, sur V Esclavage colonial , on lit textuellement que le noir n'est susceptible d'aucune vertu (i). Cette assertion n'est- elle pas un blasphème contre la nature et

son auteur? Vice et vertu sont des termes corrélatifs : à un être insusceptible de moralité , pourroit-on reprocher une perversité qui seroit le résultat inévitable de sa nature? Des circonstances accidentelles et des causes locales ont empêché ou arrêté en Afrique la marche de la civilisation ; mais quand les Africains en ont partagé les avantages, sont-ils restés inférieurs aux Blancs en talens et en vertus ? Les preuves

(1) Voyez Mémoires sur l' Esclavage colonial ; par M. l'abbé Dillon. 8°. , Paris, 1814; pag. 8.

clu contraire, accumulées dans l'ouvrage sur la Littérature des Nègres , pourroient être fortifiées de nouvelles preuves.

Dans les désastres de Saint-Domingue, des forfaits épouvantables ont été commis par des hommes de toutes les couleurs ; mais à des Blancs seuls appartient l'invention infernale d'avoir tiré à grands frais, de Cuba, des meutes de chiens dévorateurs, dont l'arrivée fut célébrée comme un triomphe. On irrita, par une diète calculée , la voracité naturelle de ces animaux ; et, le jour où l'on fit, sur un Noir attaché à un poteau , fessai de leur empressement à dévorer, fut un jour de solennité pour les Blancs de la ville du Cap, réunis dans des banquets préparés autour de l'amphithéâtre, où ils jouirent de ce spectacle digne de cannibales (1). Comparez ici la conduite des Blancs , qui se disent civilisés et chrétiens , avec celle des esclaves

(1) Voyez le Cri de la nature , par M. Juste Chanlatte. 8°. , Cap Henri, 1810, pag. 48 et suiv. Ce morceau est écrit avec l'énergie de Tacite.

IO

qai , la plupart , avolent été privés des ressources * de l'éducation et des lumières de l'Evangile, et voyez à qui reste l'avantage du parallèle.

Depuis vingt-cinq ans, des calomniateurs n'ont cessé d'imputer les troubles de Saint- Domingue aux amis des noirs . Si la justification de ceux-ci n'étoit pas portée à l'évidence, ils la trouvaient dans l'aveu franc et naïf d'un Colon dont l'ouvrage vient de paroître (i).

En 1791, M. du Chilleauj gouverneur de Saint-Domingue, ayant convoqué les milices de la province de l'Ouest pour célébrer la fête du 14 juillet , on y vit rassemblés les Dragons coloniaux blancs et les Dragons nègres et mu-

lâtres libres. On distribua des rubans tricolores aux premiers , les autres s'attendoient avec raison à recevoir la même faveur 5 mais sur les réclamations de quelques Blancs * on la refusa aux Dr agons noirs et sang mêlé. M. Grouvel avoue «que la guerre civile prit naissance à

(1) Voyez Faits historiques sur Saint-Domingue , depuis 1786 a 1805;par M. Grouvel, 8 Paris, 1814j

cc l'occasion de ce relus aussi injuste que ridi- « cule (1). »

Dans l'immensité d'ouvrages et d'opuscules publiés sur les Colonies par des planteurs, il en est peut-être plus de cent où ils assurent que le travail de la culture , dans ces contrées brûlantes, excède les forces des Européens, et ne peut être exécuté que par des Nègres. Les partisans de l'esclavage éluoient ou nioient les

faits qu'on leur opposoit , et ces dénégations étoient communément assaisonnées d'injures aux amis des noirs ; mais voici un autre Colon qui les justifie encore sur cet article : le passage mérite d'être cité :

cc Les engagés ou trente-six mois , qui étoient cc des Blancs, faisoient dans l'origine del'établiscement de Saint-Domingue ce que font aucc jour d'hui les Nègres ; même de nos jours cc presque tous les habitans de la dépendance

voyez les premières pages jusqu'à la page 10 inclusivement.

(1) Ibid.

« cîte la grande Anse , qui sont en général des

« soldats, des ouvriers ou de pauvres Basques,

« cultivent de leurs propres inains leurs diac(bitalions.

« Oui, je le soutiens et j'en ai l'expérience , « les Blancs peuvent sans crainte cultiver la « terre de Saint-Domingue, ils peuvent labou- « rer dans les plaines depuis six heures du rua- « tin jusqu'à neuf , et depuis quatre heures de « l'après-midi jusqu'au soleil couché. Un Blanc « avec sa charrue fera plus d'ouvrage dans sa « journée que cinquante Nègres à la houe, et « la terre sera mieux labourée ; les Blancs , en » outre, seront plus propres à cultiver les jar- « <nns, à former et à entretenir les prairies « dont on manque dans ce pays pour l'amélio- « ration des bestiaux, des chevaux et autres « animaux (i). »

Un des écrivains qu'on vient de citer trouve don que les Nègres soient soumis au fouet.

j "Voyez De Saint-Domingue , de ses guerres , etc. , par M. Drouin de Bercy. 8% Paris, i8i4, p. 122 et 123 „

« Des soldats, nous dit-il, passent aux verges, « aux courroies, sont fusillés; faut-il pour cela « supprimer les militaires (1)? » Les notions les plus simples du sens commun repoussent toute parité entre des punitions infligées en vertu d'un jugement fondé sur les lois militaires et les punitions arbitraires infligées aux esclaves.

Si l'on en croit beaucoup de planteurs, les esclaves, travaillant sous le fouet d'un commandeur, étoient plus heureux que nos paysans d'Europe, quoique jamais il n'ait pris envie, même à aucun de ces prolétaires des Colonies , nommés Petits Blancs , d'échanger sa situation avec celle d'un Noir; et, en dépit des argumens par lesquels on veut convaincre ces Noirs de leur bonheur, ils s'obstinent à ne pas y croire.

Notre intérêt, disent les Colons, n'est-il pas de ménager nos esclaves ? Les charretiers de Paris tiennent précisément le même lansau en parlant de leurs chevaux qui , par une mort

(1) Voyez Mémoire sur l' Esclavage colonial , elc. pag. 18.

anticipée , périssent excédés d'inanition , de fati gués et de coups. Si des relations sans nombre n'avoient appris à l'Europe quel est le sort des esclaves dans les Antilles , il suffiroit de jeter les yeux sur le tableau déchirant qu'en a tracé un ecclésiastique qui, pendant son séjour à Saint- Domingue , déployait à leur égard une charité compatissante. Tel est peut-être le motif pour lequel l'ouvrage anonyme du Père Nicolson (1) est rarement cité dans les écrits des partisans de l'esclavage. Pour émouvoir la pitié, ils parlent de leurs sueurs : ont-ils jamais articulé un mot, un

seul mot sur les sueurs de leurs esclaves? Quel moyen de raisonner avec des hommes qui, si l'on invoque la religion , la charité, répondent en parlant de cacao , de balles de coton , de balance du commerce ; car, vous disent-ils, que deviendra le commerce si l'on supprime la traite ? Trou vez-en un qui dise :

(1) Voyez Essai sur ly Histoire naturelle de Sainte Domingue , etc. 8°. , Paris, 1776, pag. 5i-5cj*

En la continuant que deviendront la justice et l'humanité ?

Rappellerai- je les inculpations bannaes et les mensonges multipliés dont la répétition tenoit lieu de preuves? Ils assuroient que les amis des Noirs vendus aux Anglais, payés par les Anglais et par les Noirs, étoient ennemis des Blancs et vouloient faire égorger les Blancs ; comme si l'on ne pouvoit pas et si l'on ne devoit pas simultanément aimer les uns à l'égal des autres.

Lorsqu'à l'Assemblée Constituante une discussion avoit eu lieu sur le sort des esclaves ou des sang mêlés , les députés qui avoient demandé qu'on restreignît l'autorité des maîtres pour étendre celle de la loi, devenoient par là même les objets de l'animosité de ceux-ci, qui le lendemain faisoient crier dans les rues : cc Voici « la liste des députés qui , dans la séance d'hier, <c ont voté en faveur de l'Angleterre contre la cc France. » Le sentiment qui rattache les hommes de bien à la défense des Africains , s'est renforcé par l'indignation qu'inspirent les libelles de certains individus qui ? d'après leur

propre cœur, jugeant tous les hommes, ne croient pas sans cloute à la vertu désintéressée, et supposent toujours aux autres des sentimens vils. Non , la postérité ne pourra jamais concevoir la multitude et la noirceur des menaces, des impostures , des ou-

trages dont, jusqu'à l'époque actuelle inclusivement , nous fûmes les objets et dont plusieurs d'entre nous ont été les victimes : on essaya même , et sans succès , de flétrir le nom de Philantrope , dont s'honore quiconque na pas abjure l'amour du prochain. Puis, d'après le langage usité alors, il fut du bon ton de répéter que les principes d'équité, de liberté étoient des abstractions, de la métaphysique , voire même de l' idéologie , car

le despotisme a une logique et un argot qui lui sont propres.

Dans X Exposition des produits de l'industrie en 1 an N., un fabricant de Carcassonne présenta des draps pour la traite des Nègres (1).

(i) \ . Exposition des produits de l'industrie, an X , p. 23.

Sans encourir le blâme de juger témérairement, on peut croire que tous les syllogismes sont subordonnés à l'intérêt de sa manufacture. Hors de là, tout doit être pour lui abstraction et métaphysique . 11 en est de même des armateurs qui voudroient partir pour la côte de Guinée, avec l'espérance qu'après les cinq ans révolus, pour continuer la traite, elle seroit prolongée indéfiniment.

Mais avec des hommes auxquels on ne peut accorder de l'estime , ne confondons pas tous les planteurs, il en est qui avoient adouci les rigueurs de l'esclavage , soit qu'ils fussent dirigés par des sentimens de bonté, soit qu'ils sentissent la nécessité de composer avec les circonstances , car il faut souvent tenir compte aux hommes du bien qu'ils font et du mal qu'ils ne font pas, sans scruter trop sévèrement les motifs qui président à leur conduite. On voit actuellement des Colons disposés à reconnoître dans les ci-devant esclaves, des cultivateurs libres, auxquels on accorderoit un quart du produit. Ce système avoit été établi par Tous-

saint-Louverture , pour lequel, enfin, est arrivée la postérité qui, en Europe, réhabilitera sa mémoire (1) ; système suivi par ses successeurs jusqu'à l'époque actuelle, et qui est très-bien développé dans l'ouvrage publié par M. le colonel Malenfant (2). Louer un écrit sur divers articles ce n'est pas approuver tout ce qu'il contient.

Le Danemarck a la gloire d'avoir, le premier, aboli la traite ; les Etats-Unis et l'Angleterre , voulant mettre un terme aux crimes de l'Europe contre l'Afrique, ont de même proscrit le commerce du sang humain , et cette mesure, adoptée ensuite par les gouvernemens du Chili, de Venezuela, de Buenos- Ayres , fait partie de leurs constitutions. Cette révolution , dans une partie des deux mondes , est

(1) Voyez The History of Toussaint Louverture , (par M. Steplien.) 2. e édit. 8.° London, 1811.

(2) Voyez Des Colonies , et particulièrement de celle de Saint-Domingue , par le colonel Malenfant- 8 \ , Paris, 1814.

due aux travaux persévérans de philanthropes respectables, dont les noms sont devenus européens , et parmi lesquels figurent , en première ligne, Wilberforce , Th. Clarkson , Grandville Sharp , etc., etc. , et avant eux un Français né à Saint-Quentin , le célèbre Benezet. La France, où tant de choses se sont opérées par soubresaut, partageoit l'honneur de cette amélioration dans le sort des esclaves si les actes

administratifs et législatifs n'étaient pas soumis aux phases de la versatilité nationale. En Angleterre^ cette réforme a été préparée, puis commandée par l'opinion. Des villes où jadis un

ami des Noirs eût risqué d'être insulté, {elles que Bristol et Liverpool , se prononcent, sans réserve, contre l'article stipulé avec la France, à tel point que leurs pétitions sont revêtues, à Bristol, de vingt -sept mille signa-

tures, et de trente-six mille à Liverpool. Elle sera mémorable la séance de la société , pour V abolition de la traite , au mois de juin dernier, sous la présidence du duc de Glocesler.

Cependant il faut relever une erreur consignée dans son procès-verbal , article 6.

<(Lu société a pensé que la disposition manioc festée en France , en faveur du commerce des cc esclaves, au moment où éclate une nouvelle ((ferveur pour les institutions religieuses , ((provient, sans doute, de ce qu'on ignore ((dans ce pays la vraie nature et les effets de ce ((commerce, etc. (1). »

1°. La tendance manifestée pour le commerce des esclaves n'est pas l'effet de l'ignorance sur la vraie nature et les effets de ce commerce. Cette tendance est suggérée par l'avarice, l'affreuse avarice pour laquelle rien n'est sacré.

2°. Il est douloureux , mais nécessaire , de dire à cette respectable société , que celte ferveur nouvelle pour les institutions religieuses n'exisle guère que dans le désir des vrais chré-

(i) Voyez l'art, 6 des résolutions de cette société , dans le Morning- Chronicle , du 18 juin i8i4.

liens, c'est-à-dire d'an petit nombre d'individus. Quelques cérémonies pompeuses sont un symptôme équivoque de piété ; c'est par la correction des mœurs qu'il faut en apprécier le résultat. Il faut juger l'arbre par les fruits; or, la France , envisagée

sous cet aspect, offre un tableau déplorable de détérioration morale.

cc Ne faites à personne ce que vous ne vou- « lez pas qu'on vous fasse; faites à autrui ce que cc vous désirez pour vous-même ; aimez le procc chain comme vous-même (ij : » voilà les maximes qui , émanées du ciel , sont le rocher contre lequel viendront à jamais échouer tous les paralogismes de la cupidité.

L'Exode et le Deutéronome prononcent la peine de mort contre les vendeurs d'hommes (2). Ce crime est compté, par St. Paul, au nombre

(1) V ' Tobie: 4, y. 16; et Math. , 7, 12 jet 19, v. 19 Mar. 1 2 j 3 1 ? et passim.

(2) V . Exode, 21, 16, et Dealer. 24, 7.

des plus énormes(i), et néanmoins certains Colons voudroient le travestir en œuvre méritoire , en alléguant que le transport des Nègres en Amérique est un moyen de les convertir. Mais personne n'a porté plus loin cete hypocrisie du zèle que les armateurs de la Havane. En 1811 , les Corlès extraordinaires avoient abrogé

la traite, sur la proposition du curé Guridi , député de Thlascala. Le décret fut ensuite rapporté sur la demande des Havanois, les seuls Espagnols qui aient réclamé contre ce décret. L'avarice, couverte d'un voile religieux, prétendit que le christianisme étoit intéressé à ce qu'on perpétuât un commerce qui conduit tant d'individus au désespoir et au suicide. Un écrivain a couvert de honte les tartufes de Cuba. Par des preuves multipliées, il établit que la traite a répandu en Afrique des préventions qui, en fer-

mant dans cette contrée les portes au christianisme, ont accéléré les progrès du

(2) V.], Thimotli. 1. 10.

mahométisme. D'ailleurs, on outrage la religion de l'évangile ,en voulant faire croire qu'elle peut approuver ce que la loi naturelle condamne (1).

Tandis que, par delà le Pas-de-Calais et l'Atlantique, la vertu et l'éloquence déploient tant d'efforts contre le commerce de la liberté humaine, quel scandale présentent chez nous le silence et l'in différence même des hommes qu'on désigne sous le titre de gens de bien! Peut-on citer une seule pétition d'une ville , ou d'une corporation, contre l'article du traite relatif à la traite, qui , en Angleterre , a soulevé toutes les âmes? Nous avons au contraire à déplorer le scandale d'une pétition arrivée de Nantes; qui sollicite la prolongation des malheurs de l'Afrique afin d'enrichir quelques Européens.

Sous l'Assemblée Constituante , beaucoup d'hommes éclairés eussent rougi de se mettre en contradiction avec eux-mêmes et avec cette

(i) V. Bosquexo del Conimerccio en Jjsclavos , etc.} par Blanco ; 8°. ; London , 18 i4.

déclaration des droits , tant calomniée par le despotisme, au moment où ils vouloient fonder sur cette base la liberté publique. La plupart de ces hommes sont morts, plusieurs même sur l'échafaud: entre autres , Brissot ; et parmi ses accusateurs au tribunal révolutionnaire , on voit figurer des Colons (1). Dans toutes les sociétés, il est des individus qu'on ne peut jamais considérer

comme adoptant telle opinion ou tel parti, par la raison qu'ils sont de tous les partis. Hommes de circonstances, ils épient les événements, prennent la livrée qui est en faveur, et, comme les apostats de toutes espèces, se montrent ensuite les ennemis les plus acharnés de la cause qu'ils ont désertée. D'autres sont des méticuleux qui, découragés par la persécution, tiennent la vérité captive : doux par tempérament, on ne doit pas les appeler vertueux, car il n'y a pas de vertu sans courage. Que peut une minorité presque imperceptible, au milieu

(i) Y. le Rapport sur les troubles de St.-Domingue, par M. Garande-Coulon, t. IV, pag. 484 et suiv.

d'une multitude sans caractère et sans opinion fixe ? Cette absence d'opinion est le prétexte dont s'armèrent dernièrement les partisans de l'esclavage, pour repousser le moyen qui, seul, pourroit la faire naître et pour faire ajourner la liberté de la presse : avec cette manière de procéder, on est assuré de tenir toujours la nation dans les lisières.

Le préjugé sur la couleur existe encore chez nous, à tel point que la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, en décernant l'honneur de la correspondance aux savans qui l'avoient avec l'Académie des sciences, à laquelle elle succède, n'y a pas compris M. Lislet-Geoffroy, officier du Génie, directeur du dépôt de la Marine à l'île de France, qui nous a donné la carte la plus exacte de cette île et de celle de Bourbon : il est connu par d'autres travaux scientifiques. Dira-t-on que c'est par oubli ? lorsqu'on avoit en main la liste des correspondans de l'Académie ? Par quelle fatalité d'ailleurs l'oubli seroit-il tombé précisément sur

un homme qui est sinon Noir, du moins sang mêlé au premier degré ? S'il est vrai que l'Institut doit subir prochainement une nouvelle métamorphose, sera-ce pour y admettre Lislet-Geoffroy, ou pour en retrancher ses défenseurs?

Les journalistes pourroient exercer sur l'opinion une espèce de magistrature aussi honorable que salulaire; et quelques-uns se sont constitués défenseurs des principes , tandis que d'autres s'efforcent de les décrier : c'est une tâche qu'ils acquittent avec ferveur. Le despotisme des gazettes n'est qu'une dérivation d'un autre despotisme qui peut impunément outrager quiconque lui déplaît, dans tous pays où la censure est établie. Quelques hommes , jaloux de conserver leur indépendance et des titres à l'estime publique, refuseront des articles dégoûtans d'adulation ou de méchanceté; mais pour les punir de ne pas vouloir parler, on les forcera à se taire. Vous avez refusé d'insérer tel article, on vous interdit d'insérer celui-ci. Quant aux autres

périodistes , ils attendent le mot d'ordre pour déchirer un ouvrage et l'auteur : la faveur la plus insigne qu'ils lui accordent, est de n'en dire mot; par cette raison , plusieurs ont gardé le silence sur les bons écrits de MM. Clarkson et "Wilberforce, qu'on vient de réimprimer dans notre langue (1). Quelques citations qui se rattachent à mon sujet, trouvent ici leur place.

La calomnie, qui depuis long-temps imputoit au célèbre Las-Casas d'avoir introduit la traite des Noirs, calomnie tout récemment répétée

dans divers écrits, a voit été complètement réfutée

par une dissertation insérée dans les *Annales* de l'Institut (2). En 1809, un journaliste rendant compte, à sa manière, de

l'ouvrage sur la Littérature des Nègres , avouoit franchement

(i) Résumé clu Témoignage touchant la Traite des Nègres ; etc , et Essai sur les Désavantages , etc., par Th. Clarkson, 8k, Paris, An. Égron , i8i4 Lettre au prince de Talleyrcind , par W. Wilberforce. 8. 18 14.

' (2) V. Mémoires de V Institut , classe des scienc.

et polit, j t. IV, pag. 45 et suiv.

mor.

qu'il n'avoit pas lu cette apologie, mais qu'il n'y oroyoit pas (1). Le trait du cuisinier nègre , jeté clans un four brûlant par ordre de sa maîtresse, pour avoir manqué une pièce de pâtisserie, n'est que trop avéré. Le même périodiste nie le fait; et de quelle preuve s'appuie sa dénégation ? Il n'y créait pas! Que pourroit-on opposer à cette puissante dialectique? Un autre

affirmoit que l'auteur de la Littérature des

Nègres proclame que toute révolte est légitime (2). Une imposture si infâme suffiroit pour flétrir celui qui l'impute sans y croire, car il

sait qu'il n'y a pas un mot de cela dans l'ouvrage.

On répétera (n'en doutez pas) ces clameurs

perdues dans le vague : Les amis des Noirs veulent égorger les Blancs ; les philanthropes sont vendus aux Anglais ; la question de la traite est purement anglaise y et n'est qu'une

(1) V. Journal de Y Empire , 20 octobre 1808=

(2) Y. le Publiciste , 9 septembre 1808*

fourberie anglaise : l'accusation fût-elle vraie , il seroit également vrai qu'au moins, sur cet article, l'intérêt de l'humanité coïncide avec celui du gouvernement britannique.

Les marchands d'hommes convoqueront peut-être l'arrière-ban de la littérature pour prouver cjue des réclamations faites au nom do la religion et de l'humanité portent l'empreinte du jacobinisme et du jansénisme ; ils pourront |

même au besoin faire retentir les chaires chrétiennes devenues en divers lieux des arenes du haut desquelles la haine verse ses poisons avec une hypocrisie ascétique. Il y a sans doute dans le clergé des hommes trompés , comme 1 é toit ce bon abbé Pey qui , je ne sais plus dans lequel de ses ouvrages, s'avoue naïvement partisan de l'esclavage d'après ce que lui a raconté un planteur ; la Sorbonne professoit sur cet objet une doctrine bien différente, à une époque où aucune influence étrangère ne modifioit ses décisions. Celle qu'elle rendit en 1697 contre la traite et l'esclavage fut mal accueillie des Colons, à ce que nous apprend le P. La-

bat (c). Avant la Sorbonne, la congrégation de la Propagande , par l'organe du cardinal Cibo , avoit intimé aux missionnaires d'Afrique l'ordre de s'opposer à ce qu'on vendit des Nègres (2).

Le pape Alexandre III écrivoit jadis à Lupus, roi de Valence , que la nature n'ayant pôs fait cV esclaves , tous les hommes ont un droit égal à la liberté (5). Paul III, par deux brefs du 10 juin 1507 , lançoit les foudres de l'Eglise contre les Européens qui spo-

lioient et asservissoient les Indiens ou toute autre classe d'individus (4). Ces déclarations mémorables de deux pontifes leur ont mérité les bénédictions de la

(1) V. Voyages aux îles de l'Amérique, par Labat, t. IV, pag. 119 et 120.

(2) V. Astley Collection, t. II, pag. 154* et Benezet, pag. 50.

(3) V. Historiæ Anglicanæ scriptores in-fol., Londini, 1662, t. I, pag. 580.

(4) V. les Brefs de Paul III, dans Remesal, Hist. de Chia pp a. liv. lII, c. i G et 17 • et Historia de la Bevo h taon de Nueva Espana, par M. Mier y Guerra. 8\, London, t. II, pag. 5 y 6 et 57 j.

postérité. Oh! combien en mériteroient et en obtiendroient des prélats qui, procédant d'après les formes canoniques, frapperoient de censures tout vendeur, acheteur et détenteur d'esclaves ! Cette juste application des peines spirituelles

auroit le triple avantage de réparer en quelque sorte l'abus qui les avoit discréditées, de préparer la voie à la conversion des peuples dont on auroit protégé l'existence, et de contribuer puissamment à extirper un des fléaux les

plus désastreux pour l'espèce humaine. Cette sentence ébranleroit peut-être la conscience de potentats qui, sans scrupule, disposent de la liberté des hommes; elle consternerait surtout des ministres des autels qui tant de fois ont préconisé les forfaits du despotisme.

Etant à Clapham, en 1802, chez M. Wilberforce, il me demandoit si dans le gouvernement français on trouveroit quelque dis-

position a se concerter avec celui de l'Angleterre pour l'abolition de la traite : ma réponse fut négative ; mais certes j'étois loin de soupçonner que douze

ans après on sanctionneroit formellement la prolongation de ce commerce.

On alléguera vraisemblablement le prétexte banal connu sous le nom de raison (P état ^ cette raison , si fameuse chez les publicistes, que le Pape Pie V appeloit la raison du diable (1), est le bouclier derrière lequel se retranchent des hommes qui veulent échapper à l'impunité , derrière lequel s'ourdissent les attentats les plus criants contre les peuples. La politique est communément en pratique l'inverse de la morale ; mais en théorie n'est-elle pas la morale elle-même appliquée , ou plutôt applicable aux grandes corporations de l'espèce humaine ? Ce qui, dans les transactions entre particuliers, se-

roit répréhensible, change-t-il de nature quand

(1) Sur la raison cl'Etat que Clapmar élevoit audessus du droit commun , "Voy. Dissertatio de ratione status , etc., auctore (Hypolito a Lapide), Bogislas Philippe de Chemnitz), Naudé, Considérations sur les coups d' K tat. Boccalini Pietra , del Parrangone politico , etc., etc.

on vent Padapter au régime des nations? Dan le traité qui stipule la conservation de la traite, on avoue que ce commerce est repoussé parles principes de la justice naturelle . Ce qu'on peut traduire en ces mots : nous savons que la traite est un crime, mais trouvez bon que nous le commettions encore pendant cinq ans.

Tous les armateurs pour la côte de Guinée et leurs partisans invoquent à leur tour la prétendue raison d'état. La grâce la plus signalée qu'ils accordent aux adversaires de la traite est de ne voir en eux que des esprits exaltés , des hommes à courte vue > dont la théorie est séduisante, mais détestable en pratique. Plusieurs écrivains avouent que la traite blesse l'injustice naturelle, et qu'elle est un commerce révoltant (1); mais en même temps ils soutiennent que la raison s'oppose à l'abolition subite; c'est dire en d'autres termes, qu'en certains cas, la

(1) Réfutation d'un écrit intitulé : Résumé des Témoignages touchant la traite , etc.> par M. Palissot de Beauvois. 8 Paris, 1814; pag. 22.

Justice naturelle peut être en collision avec elle-même. Accordez , s'il est possible , ces assertions qui confondent toutes les idées. Permettez-nous de croire que , malgré des antilogies apparentes, la raison, la religion, la philosophie, la liberté, la morale, sont en harmonie parfaite, et qu'en dernière analyse toutes partent des mêmes principes, afin d'arriver au même but.

Pour étayer le système de la traite , on nous

assure que les peuples de l'Afrique ont conservé l'usage des sacrifices humains; on cite quelques faits qu'on pourroit aussi appeler d'exception , suivant l'expression de M. de Beauvois ; mais à qui persuadera-t-on que les cent mille Noirs que l'on traînoit annuellement d'Afrique en Amérique eussent été tous immolés à une hideuse superstition ? Il ne resteroit plus qu'à préconiser comme bienfaiteurs du genre humain ces armateurs qui les privent de la liberté, sous prétexte qu'ils seroient privés de la vie,

et qui pour s'enrichir les condamnent à un esclavage pire que la mort.

Nos antagonistes consentent néanmoins à ce

que la traite soit abolie , lorsqu'on aura civilisé les peuplades de la Guinée et introduit parmi elles nos arts, nos métiers, nos sciences même (i). Certes la France , depuis long-temps, aurait pu et dû porter la civilisation sur les rives du Sénégal , où, sans remords , sans dangers , elle formeroit des Colonies prospères sur un sol luxuriant , et plus rapproché de la mèrepatrie que ces Antilles dont une partie déjà lui est échappée et qui toutes bientôt peut-être échapperont à l'Europe. Mais la liberté civile n'est-elle pas l'élément de la civilisation ? Le premier pas dans ce genre n'est-il pas de restituer aux individus les droits imprescriptibles qu'ils tiennent du Créateur? Telle est la base sur laquelle repose l'établissement anglois de Sierra- Léone ; vouloir attendre , pour affranchir les hommes, qu'ils soient civilisés , qu'ils cultivent les arts et les sciences, c'est substituer l'effet à la cause et donner pour principe de la liberté ce qui ne peut être que le fruit de la liberté. Le

(i; V. M. de Beauvois , *ibid* } pag. 22.

système des apologistes de la traite est habilement calculé pour éterniser l'esclavage. Malheur à la politique qui veut fonder la prospérité d'un pays sur le désastre des autres , et malheur à l'homme dont la fortune est cimentée par les larmes de ses semblables Il est dans l'ordre essentiel des choses réglées par la Providence , que ce qui est inique soit en même temps impolitique et que d'épouvantables catastrophes en soient le châtiment. L'homme coupable ne subit pas toujours ici-bas la peine due à ses

crimes , parce que , suivant l'expression de saint Augustin , Dieu a l'éternité pour punir. Il n'en est pas de même des nations : car, envisagées sous cette dénomination collective , elles n'appartiennent pas à la vie future. Dès ce monde , suivant le même docteur, elles sont ou récompensées, comme le furent les Ptolemaïens , pour quelques vertus humaines (i) , ou punies comme l'ont été tant de peuples , pour des crimes nationaux, par des calamités nationales. Ces calamités sont des événemens sur les-

(i) V. Saint-Augustin, de Civitate Dei , livo. 3 et

quels en Angleterre les prédicateurs ont appelé fréquemment l'attention de leurs auditoires. La France qui , depuis un siècle révolu, fait à Dieu et aux vérités saintes une guerre impie , a bu dans le calice des douleurs : qui sait si la lie ne lui est pas encore réservée? Ce langage, il faut bien s'y attendre , sera travesti et traité de fanatisme par certains personnages : c'est un de ces désagrémens pour lesquels on m'a fait contracter l'habitude de la plus entière résignation.

Depuis long-temps, nos plaintes accusent les forbans des puissances Barbaresques • il est flétrissant pour l'Europe qu'elle n'ait pas encore employé des mesures vigoureuses à la répression de ce brigandage devenu , depuis vingt ans , plus calamiteux. Autrefois , de respectables Missionnaires alloient consumer leur vie dans les bagnes africains et adoucir les peines des esclaves en les partageant ; d'autres ecclésiastiques faisoient dans les pays catholiques des collectes destinées au rachat des captifs. Ces sources de bonnes œuvres sont presque taries , par la suppression des corporations religieuses et la persécution dirigée contre lea.

ministres des autels. Oseroit on soutenir que les pirates Algériens , Tunisiens , etc. ont commis des attentats comparables à ceux des Européens contre l'Afrique ? Et que diroit l'Europe , si tout-à-coup un nouveau Genseric , descendant peut-être , ou du moins imitateur du roi des Vandales, abordant sur nos côtes, y faisoit une invasion , en disant : cc J'arrive comme libérateur. »

« Le prétexte souvent allégué pour faire la traite des Noirs , est la supposition que , dans leur pays natal , ils sont une marchandise ;

mais en Russie, en Pologne , on vend la terre

avec les Serfs qui la cultivent, comme un planteur des Antilles vend son habitation avec tant de têtes de Nègres ; comme un propriétaire vend une ferme avec le bétail nécessaire à l'exploitation. Ne fait-on pas à-peu-près l'équivalent lorsqu'on prend , on donne , on cède , on vend les villes , les provinces sans l'aveu des habitants ? C'est ainsi que la Louisiane, devenue un efflet commercial , a passé de main en main dans celle d'un gouvernement, qui, après avoir tant disserté sur les droits de l'homme ,

a , sans scrupule , acheté cette contrée. En Italie , on harcèle les Juifs , on rétablit la féodalité. En Espagne , on ressuscite l'Inquisition \ dont l'existence calomnie l'Evangile et qui a fait brûler les ancêtres des Maures établis dans mes états. Le despotisme y tourmente des hommes qui s'étoient dévoués au bonheur de leur pays , et ceux même qui , d'après ses décisions , s'étoient soumis à un nouveau Gouvernement. En Helvétie, des patriciens , irrités de voir leurs ci-devant sujets élevés au rang de citoyens , s'efforcent de reconquérir des prérogatives usurpées. En Angleterre ,

on fait la presse des matelots , et Ton condamne en Irlande une nation entière à la nullité politique.

cc Vous prétendez qu'on ne peut féconder le sol des Antilles et avoir des denrées coloniales, si elles ne sont arrosées des sueurs d'hommes arrachés aux régions africaines : n'ai - je pas le même droit d'enlever les artistes et les artisans Européens , plus experts que mes compatriotes, et sans lesquels jamais ne fleuriront dans mes états ^industrie et les arts d'utilité et

d'agrément ? Un Code Blanc, que prépare ma bonté paternelle , légalisera ces mesures et sera

le pendant des Codes Noirs, publiés chez vous pour régir les Antilles. » •

Je ne vois pas quels argumens on pourroit opposer à ceux clu nouveau Genseric : si le succès couronnoit son entreprise, bientôt à ses pieds il veiroit en extase et bouche béante , cette multitude d individus qui dans tous pays n'ont que des idées, des sentimens d'emprunt. En flat-

tant la cupidité par des pensions, la vanité par des décorations, il rendroit tous les arts tributaires. Au Parnasse, où il faut toujours quelque idole, on s'empresserait de briser les statues des hommes qui auraient cessé d'être puissans, pour y substituer celles des hommes qui Je se~ roient devenus. Une foule de livres seraient dé-

diés à Genseric, le grand , le bien aimé , etc. ; les sa vans attacheraient son nom à des décou-

vertes étrangères à

ses connoissances (i)-

(i) Comme ceux qui ont accolé à de nouvelles familles déplantés tous les noms masculins et féminins de la famille qui regnoit dernièrement en France.

plupart des hommes de lettres chanteroient ses louanges; le génie même, ébloui par ses conquêtes, s'aviliroit peut-être en lui présentant des complitnens adulateurs sous la forme de menace niaise, dansle genre de celle qu'adressoit

Boileau à Louis XIV.

« Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire. »

Des libellâtes, humblement soumis à la censure delà police africaine , iraient journellement

chercher le mot d^ordre dans une antichambre; ils seroient chargés de diffamer les écrivains qui refuseroient de prostituer leurs plumes et tout homme à caractère qui , même sans être frondeur, ne se déclareroit pas admirateur de Genseric; ils répéteroient, jusqu'à la satiété, qu'il est le Père de ses sujets, l'objet de l'amour et "de l'admiration générale; dans l'espérance qu'il daignerait abaisser sur eux un regard protecteur, ils canoniseroientle Salomon, \e Titus, le Trajan^leMarc-Au'ele(\n\ auroit daigné conquérir l'Europe et qui daignera la régénérer; et comme on apprécie presque toujours la légitimité

tics entreprises par leur issue et les résultats; on béniroit Genseric, on maudiroit son devancier jusqu'à ce que lui-même fût supplanté par quelque autre dominateur qui seroit Ixni et maudit a son tour. L'histoire de France depuis vingt-cinq ans dispense de chercher ailleurs des exemples à l'appui de cette assertion.

On jour aux Tuileries, entre Napoléon et un groupe de sénateurs, s'établit sur les colonies une conversation peu favorable à la liberté africaine. 11 aperçoit un homme très connu pour être partisan des Noirs, et l'interpelle en ces termes: Qu'en pensez-vous?... Je pense, lui dit-il, que fût-on aveugle il suffiroit d'entendre de tels discours pour être sûr qu'ils sont tenus par des Lianes: s'ils étoient Noirs la conversation auroit une teinte bien différente. Cette réponse* qui provoqua le rire, contenoit une grande vérité; car, changeons les rôles, et supposons que les partisans de la traite et de l'esclavage ont une épiderme noire, tenez pour certain que tous changeroient à l'instant d'opinion; tant il est vrai qu'en général les hommes, si fiers de leur

raison, si chatouilleux sur leur réputation de probité, sont dirigés souvent par des motifs que la probité et la raison désavouent; leurs déterminations sont plus communément dictées par l'intérêt qu'inspirées par la justice.

Au commencement de ce siècle on envoya à la conquête de Saint-Domingue, ou plutôt à la mort, l'armée qui s'étoit illustrée sous Moreau, et dont on redoutoit rattachement pour un général dans lequel le despotisme voyoit un rival. Armée et colonie tout fut perdu. Si, pour reconquérir cette île, un calcul machiavélique y envoyoit ces vieilles bandes couvertes de lauriers, dont on craint les réminiscences, le résultat seroit le même.

Dans le nord de File qui est la partie la plus importante, les Noirs ont un gouvernement complètement organisé; quelque opinion que l'on ait sur la forme constitutive de ce gouvernement, il est certain qu'une législation régulière préside à toutes les branches de l'administration. En juin dernier les codes civil, criminel, militaire et de police rurale, étoient

sous presse : l'oisiveté y est punie, le travail exercé par des mains libres y est protégé et récompensé, l'éducation et les arts y font des progrès; des journaux et d'autres ouvrages y sont rédigés et publiés par ces en fans de l'Afrique à qui la mauvaise foi conteste des talens , et meme l'aptitude pour en acquérir ; la répudiation et le divorce sont proscrits ; au concubinage introduit et fomenté par la débauche des Euiopéens, succède la sainteté du lien conjugal; les mœurs s'épurent, la religion y est respectée (i) : certes, voilà une amélioration sensible, un progrès dans l'art social.

Le chef a juré de ne pas souffrir le retour de

(1) Dans l'ouvrage cité précédemment, de Saint-Domingue, de ses guerres , etc., pag. iG5, l'auteur veut « que chaque Blanc soit tenu cîe se marier, ou au moins « d'avoir pour compagne une fille de sa couleur. » L'acception que présente ici le mot compagne , ne papoît pas pi oblématique* c'est sans doute par pudeur qu'on a évité 1 emploi du mot propre. Mais ce sentiment ne devait-il pas repousser une idée, une phrase qui affligera tout ami des bonnes mœurs?

Pesclavage, et, le premier janvier, à la fête annuelle de V indépendance , on renouvelle le serment cle la maintenir : c'est déclarer que ce gouvernement ne traitera avec les autres que d'égal à égal. Aux peuples amis les Haïtiens offrent un commerce lucratif, aux ennemis ils montrent leurs armes. Les ci-devant esclaves sont imbus de ce principe que nul ne peut être privé de sa liberté, s'il n'est coupable et jugé légalement. Ils savent que l'oppression d'un individu est une menace contre tous les autres, une hostilité contre le genre humain. Ici s'intercalles naturellement l'apostrophe d'un esclave à un armateur de Liverpool : Que diriez-vous

si nous venions vous voler, ou vous acheter pour vous vendre chez nous? Si les Haïtiens arment des bâtimens avec lesquels ils feront la traite de ceux des Blancs qui feroient la traite des Noirs , Européens, que direz-vous?

L'article du traité de paix concernant la prolongation de la traite a causé parmi eux une très-vive sensation. A l'instant s'est manifestée la résolution de prendre l'altitude la plus mena-

cante ; Une population nombreuse présente d'une part des cultivateurs libres, de l'autre une année aguerrie, endurcie aux fatigues, sous la conduite de chefs expérimentés. Si l'on projette d'entretenir des fermens de division entre le Nord et l'Ouest de l'île , le danger commun doit rapprocher les esprits pour faire cause commune 5 et si en cas d'attaque, des revers inattendus les forçoient à quitter la plaine, le désespoir auroit pour retraite inaccessible les loris qu'ils ont eu la précaution de bâtir sur les mornes; ils sont munis d'artillerie tirée des côtes, et autour de ces forts ils ont planté des vivres. Dans le grand nombre de chances possibles , il en est certainement que la sagacité humaine ne peut ni prévoir, ni maîtriser, et qui amèneraient un résultat différent; mais celui qu'on indique n'est-il pas le plus probable , surtout d'après les nouvelles arrivées récemment et surtout d'après le manifeste Haïtien du 18 septembre dernier?

Quelqu'un prédit, il y a vingt-trois ans (et cette prédiction lui valut bien des injures),

cc Qu'au jour le soleil des Antilles n'éclaireroit cc plus que des hommes libres et que les rayons cc de l'astre qui répand la lumière ne tombecc roient plus sur des fers et des esclaves (i). » Sa prédiction, déjà partiellement réalisée , aura son entier accom-

plissement. Les îles et le continent Américain arrivent à l'adolescence politique, et si jamais un peuple énergique établit dans l'isthme de Panama une communication entre les deux mers, ce golfe du Mexique deviendra le centre du monde politique et commercial.

Si les habitants de Haïti avoient des représentants au congrès de Vienne, ils feroient observer, sans doute, que le droit de la France à les asservir est aussi illusoire que celui qu'ils s'arrogeroient de vouloir asservir la France, et qu'un peuple qu'on veut subjugué rentre dans l'état de nature contre ses agresseurs. Il seroit honorable pour le gouvernement français qu'il renonçât spontanément à la clause qui concerne

(1) "V. lettre aux citoyens de couleur de Saint- Domingue , 8° . , Paris, 1791.

la traite : il est douloureux de penser que cette stipulation, la dernière sans doute de ce genre , souillera nos annales.

Avilir les hommes, c'est l'infailible moyen de les rendre vils. L'esclavage dégrade à la fois les maîtres et les esclaves, il endurecit les cœurs, éteint la moralité et prépare à tous des catastrophes (1).

Fasse le ciel qu'on voie les puissances de l'Europe, d'un concert unanime, déclarer que la traite étant une piraterie , ceux qui tenteroient de la faire doivent être saisis , jugés et punis comme forbans, admettre comme principe fondamental l'émancipation progressive des hommes de toute couleur, proscrire à jamais un commerce qui a fait couler tant de larmes, tant de sang et dont le souvenir perpétué dans les fastes de l'histoire est la honte de l'Europe !

(1) Quinte -Curce a très -bien exprimé cette vérité : Inter dominum et servum nuïa amicitia est ; etiani in pace j belli tamen jura servantur . L. 7, c. 8.

IW/W(w/wwi\»/vvvw»i

CHAPITRE II

Dans la lutte entre le despotisme et la liberté, deux classes nombreuses s'opposent toujours au triomphe de celle-ci. Les uns, prêchant l'obéissance passive au nom du christianisme qui les désavoue, livrent les nations aux caprices de quelques individus ; les autres, dans leurs rêveries sur le mécanisme des sociétés politiques, repoussent la religion, qui seule peut consolider l'ordre social et sans laquelle il s'écroulerait dans les convulsions de l'anarchie. L'homme sensé, l'homme de bien, marche avec circonspection entre les deux écueils du cagotisme et de l'impiété : mais le despotisme qui souvent a suscité et soudoyé les deux partis, profite habilement de leurs excès ; par l'un, R dégoûte le peuple de la liberté, en lui per-

suadant que ^ toujours escortée de la licence, toujours subversive des propriétés, elle est incompatible avec la sûreté et le bonheur ; par l'autre, il fait intervenir le ciel pour sanctionner les mesures oppressives. Personne ne prétendit jamais posséder sa maison, ses champs, ses bestiaux de droit divin ; tandis qu'en vertu du droit divin, des gouvernans se déclaroient propriétaires incommutables des nations. Ils n'ont jamais produit cette charte céleste 5 mais quelques hommes, comblés par eux de richesses et d'honneurs, assurèrent qu'elle existoit. Toute puissance vient de

Dieu, voilà le principe; mais l'application de ce principe aux dynasties, aux familles , aux; individus, dépend du choix libre des nations. Cependant, lorsque des penseurs voulurent élever des doutes sur la légitimité des prétentions despotiques* ils furent /

traités de séditeux et punis comme rebelles, par ceux même qui étoient en révolte contre la volonté générale.

Il n'est tyrannie pire que celle qui s'exerce au nom de la liberté et sous des formes légales,

De nos jours s'est grandement perfectionnée cette tactique , au moyen de laquelle on a mystifié la grande nation ; l'intérêt de l'État fut toujours le prétexte dont se couvrit l'ambition pour sanctionner ses attentats , ses déprédations et cette suite , rarement interrompue, de guerres ruineuses dont le but et le résultat ne furent presque jamais le bonheur des nations.

Le poids des impôts s'aggrava par la création de castes parasites, qui s'enorgueillissoient de leurs parchemins et de leur faïnéantise. La population fut alors partagée en esclaves titrés, qui vivoient aux dépens des esclaves pauvres , laborieux et affamés. Yoilà les Ilotes anciens et modernes.

L'oppression fut à son comble, lorsqu'on voulut forcer l'asile de la conscience et que la disparité de religion fut un titre pour proscrire , exiler ou du moins vouer à l'humiliation , des hommes professant un culte différent du culte dominateur. Yoilà l'inquisition d'Espagne contre les Jnifset les Maures.Yoilà l'inquisition d'Angleterre contre les catholiques des trois royaumes.

Il est très-louable le zèle que déployé le Gou«* vernement britannique contre la traite des Nègres , mais quand obtiendra-t-elle

justice cette Irlande, martyre depuis plusieurs siècles, et dont les annales présentent l'exemple unique dans l'histoire d'une nation entière qu'on a expropriée arbitrairement ? Lorsqu'on se montre si fervent en faveur des* Africains , pourquoi refuser obstinément l'émancipation politique à cinq millions de catholiques ? Que répondrez-vous aux partisans de l'esclavage colonial , s'ils vous objectent que vous aimez les hommes à mille ans ou mille lieues de distance, pour vous dispenser d'aimer vos voisins et d'être équitables envers eux ? Quoi , le fils d'un Noir , né en Angleterre , aura , s'il est protestant, tous les droits de cité, qu'on y refuse impitoyablement à un Blanc , parce qu'il est catholique ! Faut-il qu'on ait à reprocher une telle inconséquence à un peuple qui, tant de fois, a déployé un caractère magnanime et généreux , et qui , dans ces derniers temps , a couvert de bienfaits les émigrés de France ? à un peuple

chez lequel des écrivains sensibles et des prédicateurs ont élevé la voix , même contre les traitemens cruels exercés envers les animaux! Les règlernens , affichés au marché de Smith- Fidel , infligent des peines pécuniaires à quiconque les maltraite sans nécessité. Cet exemple louable est peut-être unique dans son genre.

Les défenseurs des Africains doivent être simultanément les défenseurs des catholiques. Agir autrement seroit une abnégation de droiture, une contradiction, et cependant peut-on dire que, soit dans leurs écrits , soit dans les débats parlementaires , les mêmes personnages aient tous développé la même énergie dans l'une et l'autre cause ? Rien de plus noble , de plus édifiant que les efforts de la société fondée pour l'abolition de la traite , mais pourquoi les mêmes individus n'ont-ils pas formé une so-

ciété pour accélérer l'émancipation de leurs concitoyens catholiques ? Les Anglais pensent que leur honneur seroit compromis en souffrant que la France continuât la traite : le sera-t-il

moins si l'on continue d'opprimer l'Irlande ?

La législation coloniale outrage la nature } mais fut-il jamais un code plus monstrueux que celui des lois pénales concernant les catholiques Irlandais et en général ceux des trois royaumes ? Parmi les recueils qu'on en a publiés , et qui peuvent servir de pendant au Directoire des Inquisiteurs , par Eymeric , celui qui est attribué à Scully (1) suffiroit seul pour démontrer qu'en fait de persécution , Julien l'Apostat n'étoit qu'un novice, et que Machiavel seroit tout au plus un élève dans l'école à laquelle il a donné son nom.

Mais , dira-t-on , ces lois sont révoquées ou tombées en désuétude. En supposant que le sentiment de la justice ait eu à cet adoucissement autant de part que la politique , toujours il est vrai de dire que des Orange ~nien sont les persécuteurs infatigables des catholiques; qu'une partie de ce code est en vigueur , et que l'opinion en aggrave encore le joug par

(i) y. Statement of the Penal laws wJiich aggrieve the Catholics of Ireland L 8°. , Dublin, 1805.

des distinctions humiliantes : un lord protestant , un gentleman , un paysan de cette communion se croient supérieurs aux individus catholiques de ces états respectifs (1). Cette nuance d'opinion se maintient sur les bords de la Tamise : car , en Angleterre, une sorte de défaveur attachée à la qualité d'irlandais , s'accroît par la disparité de culte. Ce préjugé contre une nation estimable la poursuit jusque sur les rives américaines , où se sont ré-

fugiés tant d'Irlandais, parmi lesquels il en est beaucoup dont le mérite doit exciter le regret de les avoir perdus.

Pour justifier l'aversion nationale, on assure qu'en compulsant les écrous des prisons , les greffes des tribunaux, les procès-verbaux d'assises du jury, le nombre comparé de convicts irlandais et anglais présente, sur la moralité respective des deux peuples , des données qui sont toutes à l'avantage de l'Angleterre. Le fait énoncé par les accusateurs est contesté

(i) Ibid, pag. 137.

par les accusés, mais admettons qu'il soit vrai nous aurons le droit d'en scruter les causes. '

? 11 est des vertus qui ne fleurissent guère qu'à l'ombre de la liberté et de l'aisance 3 il est des vices inhérents , pour ainsi dire , à l'esclavage et à la misère des hommes qu'on a expropriés et asservis : a-t-on droit d'exiger d'eux ces vertus et de leur reprocher ces vices ? A leur place que serions-nous? car elle est vraie en partie cette maxime d'un philosophe qui d'ailleurs a débité beaucoup d'erreurs : L'homme est le produit de son éducation et des circonstances. Si l'éducation est nulle, ou vicieuse; si la patrie, mère des uns, est marâtre des autres ; si des constitutions protectrices et en même temps oppressives, répartissent les avantages avec une partialité qui foment d'une part l'orgueil , de l'autre l'envie et la haine, cet état de choses accuse le Gouvernement : à ces causes si fécondes de dépravation dans diverses contrées de l'Europe , si l'on ajoute les jeux publics, les loteries et tant d'institutions immorales qu'on entoure de prétextes spécieux, mais dont t'u-

nique but est d'arracher de l'argent, on sentira toute la justesse de cette observation : Que les Gouvernemens punissent souvent des crimes qu'ils ont fait naître.

Ainsi, quand une législation tortionnaire, au lieu d'ouvrir à tous les membres du corps social les routes de l'instruction, de la considération, de la fortune, en rend l'accès plus difficile à une classe de citoyens, et lorsque, repoussés des fonctions publiques, ils ne s'élèvent pas au même degré de culture que la caste privilégiée, qui faut-il inculper? Mais si leurs efforts triomphent des obstacles qu'on oppose au développement de leurs facultés intellectuelles et morales, qui faut-il préconiser? Alors n'est-on pas autorisé à croire qu'on les hait, parce qu'on leur a fait du mal, et qu'on persiste à leur faire du mal, parce qu'on les hait : c'est dans ce cercle vicieux que s'agite une passion qu'on a très-bien caractérisée en disant que l'offenseur ne pardonne pas.

Toutes les raisons d'état qu'on allègue pour refuser l'émancipation politique de l'Irlande, vien-

nent se briser contre les lois rigoureuses de la justice, qui frappent de nullité radicale la partie du serment du couronnement relative à cet objet. Une promesse contraire au droit naturel, ne peut être ni licite, ni valide ; Le gouvernement anglais, paroît l'avoir reconnu lui-même, lorsqu'il a révoqué plusieurs de ces lois. Et dès-lors à quoi bon cette discussion prolongée sur les engagements qu'impose le coronoath ? On sait d'ailleurs quel abus criminel on fait depuis long-temps en Europe des promesses les plus sacrées, qui semblent n'être que des mensonges légalement convenus. La plupart des traités de l'Europe moderne contiennent, pour première clause, qu'entre les parties contractantes il y aura paix et alliance perpétuelle, quoiqu'on ne puisse

montrer jusqu'ici un seul exemple de cette perpétuité • et, quant aux sermons, jugez-en par celui des trente-neuf articles de l'Eglise anglicane, sur le sens desquels on a tant disputé depuis un demi-siècle. Est-il un seul clergymen qui attache à tous ces articles l'acception et l'intention de

ceux qui, dans l'origine, les firent décréter?

La révocation de l'Edit de Nantes fut un acte également inique et impolitique. Les 110 000 ans avoient autant de droit d'habiter paisiblement le sol qui les avait vu naître, que le despote qui les chassoit. Des cris d'indignation se firent entendre chez vous, contre Louis XIV; mais rappelez-vous que les articles de Limerick, en 1691, consacraient les droits des Catholiques d'Irlande, en prêtant le serment d'allégeance. La violation de ces articles est-elle moins odieuse que celle de l'Edit de Nantes?

L'échafaud, dans toutes les contrées protestantes, on répandit avec profusion la gravure qui représentait son supplice : pourquoi n'a-t-on pas fait des gravures représentant le supplice de tant de prêtres catholiques pendus jadis en Angleterre, uniquement pour avoir célébré la messe, et dont l'évêque Chaloner a publié l'histoire ?

Quand, au sein de la Convention nationale,, des prêtres catholiques ? des ministres protes-

tes, abdiquèrent leurs fonctions et blasphémèrent contre la révélation, chez vous on en parla avec horreur ; on imprima des sermons, et d'autres ouvrages, contre l'athéisme français : car sans doute pour alimenter des haines si abusivement nommées religieuses, on supposait que cette doctrine désolante étoit généralement professée en France. Mais ignoret-on que vos lois in-

vivent les prêtres catholiques à l'apostasie , en les alléchant par des pensions ?

Lorsque la violence eut arraché de Rome le chef vénérable de l'Eglise Catholique, les chaires de l'Eglise Anglicane et celles des Dissenîers retentirent d'applaudissemens. On fit une dépense d'érudition , pour prouver que le moment de la chute du papisme étoit arrivé , et qu'enfin alloient s'accomplir les folles prédictions de Jurieu , qu'on s'empressa de réimprimer. Le dénouement les a-t-il vérifiées ? Pie VII long-temps captif , précisément pour avoir reusé d'accéder a une coalition formée contre ■ Angleterre , est sur le siège que lui et ses suc-

^jgW^Églgtea^

'rr-*

cesseurs occuperont jusqu'à la consommation des siècles.

Cesseront- elles enfin ces déclamations dans lesquelles on suppose que nous attribuons au Pape l'infailibilité personnelle , le pouvoir de déposer les chefs des états , de délier du serment de fidélité et de l'obligation de garder la

foi aux hérétiques? Cent fois on a réfuté ces calomnies auxquelles ne croient pas sans doute, mais feignent de croire ceux qui les débitent. Elles sont repoussées avec horreur , par les désaveux du clergé catholique de la domination britannique.

Les rêveries d'ineptes scholastiques, les assertions de quelques théologiens adulateurs , j'ai presque dit blasphémateurs, les prétentions de quelques pontifes entraînés par les préjugés de leurs siècles ou par l'ambition , n'entrent pas dans notre symbole ; non jamais elles ne furent l'objet de notre croyance , ces doctrines

que l'évêque anglican Thomas Barlow avait exhumées des fausses décrétales et d'autres écrits actuellement tombés dans les égouts de

l'histoire. Et à quelle époque les imputait-il aux Catholiques: c'est lorsque l'Eglise Gallicane dans ses jours de gloire, par l'organe de Bossuet, proclamait les maximes qui constituent le droit primitif et inaliénable de toutes les Eglises, et qui furent défendues si victorieusement par celle d'Afrique. D'après cela, peut-on supposer de la droiture chez des hommes qui, n'étant pas Catholiques, s'obstinent à vouloir insérer dans notre profession dogmatique des erreurs que nous rejetons ?

Parce que nous admettons la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, y a-t-il de la bonne foi à dire dans votre serment du test que la messe est une idolâtrie, et de nous assimiler à tout ce que le paganisme offre de plus hideux ? Cette injure s'adresse non seulement à l'Eglise Latine, mais aux Russes, aux Grecs unis et non unis et à tous les Chrétiens Orientaux, qui professent comme nous le dogme de la présence réelle. Les Luthériens même, par leur doctrine de l'impanation, pourraient bien avoir quelque teinte d'idolâtrie, je parle des

anciens Luthériens, car ceux d'aujourd'hui.... Si Luther et Calvin revenaient au monde, ils seraient bien surpris en comparant leur croyance avec la croyance actuelle des sectes qui ont emprunté d'eux leur dénomination; et quant à ceux qui prêtent le serment du test, ils déclarent par là qu'ils rejettent un article de notre foi mais pourrions-nous dire ce que croient la plupart d'entre eux ? Cette observation s'applique à toutes les sociétés protestantes, où chacun, interprète suprême de l'Ecriture Sainte, y trouve ce qui lui plaît.

Lira-t-on toujours sur votre colonne , appelée le Monument , que l'incendie de Londres , en 1666, est l'ouvrage des Catholiques, tandis (Jue l'histoire atteste le contraire ?

Votre liturgie, sous la date du 5 novembre , attribuée à l'Eglise Catholique la conspiration des poudres , puisque le crime de quelques individus est appelé une trahison papiste ; en mentant à la vérité., n'outrage- t on pas l'auteur de toute vérité ?

Maintefois on a tenté de persuader à la na-

tion anglaise que sa constitution courroit de grands risques si les Catholiques en parageoient tous

les avantages. Mais ces Catholiques , dont la religion a civilisé vos ancêtres , ont-ils manifesté moins d'attachement que vous à la cause de la liberté ? tûtes-vous jamais des monar—

ques qui aient montré plus d'amour pour cette liberté et plus de respect pour la souveraineté nationale qu'Alfred le Grand et saint

Edouard ; Combien de fois ne vous a-t-on pas rappelé que cette grande charte , exposée au British Muséum à la vénération , est l'ouvrage de vos pères catholiques ? des partisans de l'ancien droit divin , 1 ancienne religion , l'ancienne église ? expressions employées au Parlement, même par des évêques anglicans , qui ? par la, taxoient leur église de nouveauté (i).

(i) Y. The speeches of Doctor Dromgole. 8°. , Dublin , et à la suite de cet ouvrage ; la pièce intitulée : T^e indication, etc., p. XX Y. Il est à remarquer que des édits publics en Hollande ? au seizième siècle ? par le prince d'Orange , de concert avec les nobles

confédérés , en parlant du culte catholique, Rappelent également
Vcin *-

A toutes les sessions où l'on a discuté sur l'émancipation des Irlandais , sont arrivées des pétitions contre leur demande. Je ne ferai pas aux signataires l'outrage de croire qu'elles ont été provoquées par une tactique usitée en Fiance , ou tant de pétitions , tant d'adresses ,

pour des mesures les plus désastreuses, ont été souscrites par des hommes, qui ont successivement adulé Robespierre, Bonaparte , les Bourbons, et qui, pour de l'argent et des places, encourageraient simultanément saint Miche! et

Satan. .Mais je remarque que ces pétitions, contre les Catholiques, étant peu nombreuses, elles n'expriment pas le vœu national, au lieu que celles qui sont dirigées contre la traite des Noirs ont recueilli des millions de signatures. Il seroit vraiment curieux de savoir s'il est des hommes qui, par une contradiction plus qu'étrange , ont à la fois voté pour la liberté des Africains et l'esclavage des Catholiques, et à

demie religion. Y. Hist. abrégée de l'Eglise d' Utrecht , 'par du Pac de Bellegarde,) 8°, 1765., png. 27 et suiv.

quelle classe de la société ils appartiennent, il est affligeant qu'un homme aussi recommandable que Porteus , évêque de Londres, ait mérité ce reproche (1).

Quand , chez vous , on répète le cri injurieux et banal no popery , point de papisme, sous prétexte que l'Eglise établie est en péril , on peut croire qu'il y a, sinon suggestion, au moins connivence de la part du clergé , qui craint l'invasion de ses dîmes , de

ses bénéfices j de la part surtout des titulaires d'évêchés, doyens, prébendes , etc. et de ceux qui aspirent à leur succéder. Le clergé anglican , distingué par ses talents , a des titres incontestables à l'estime , mais

peut-on ne pas remarquer avec douleur que la concession des droits de cîte aux Catholiques trouve beaucoup d'antagonistes dans ce cierge , et particulièrement sur le banc des évêques , sauf quelques exceptions? Les noms honorables de Watson et de Bathurst (2), se présentent

(!) V. Quarterly review> 1812 ? mars 5 pag. 42 et suiv. (2) V. Watson, évêque de Landafj Bathurst, évêque de Norwich.

sous la plume. Un Français adroit de Faire ces observations, quand il a constamment plaidé la cause civile de toutes les sectes qui , dans son pays , étoient condamnées à l'exhérédation politique.

L'Eglise Anglicane est une de celles qui ont;

le plus d'affinité avec l'Eglise Catholique : c'est un fait bien développé par le due de Sussex , dans un très-bon discours en faveur de l'émancipation (i). Mais quelque divisées que soient entre elles les sociétés protestantes , toutes se réunissent contre la tige dont elles sont des branches séparées. Il semble qu'elles aient pour dogme commun l'aversion contre cette Eglise Catholique , qui , traversant les siècles , élève sa tête majestueuse au milieu des sectes qu'elle voit successivement naître et s'écrouler autour

d'elle.

Si l'Eglise Anglicane court des dangers, c'est plutôt par les sociétés nouvelles qui, dans son

(2) *The new Annual register*, de 1812, 8^e London 1813; British and foreign, etc. ; pag. 211 et suiv.

sein, ont pris, de nos jours, un accroissement prodigieux, à tel point que lord Sydmouth, ministre et membre du conseil privé, craint que bientôt l'Angleterre ne soit réduite à n'avoir plus qu'un établissement nominal pour son église et un peuple sectaire (1).

Ces observations jettent de la lumière et peut-être amèneront-elles une décision, sur un point

agité par vos publicistes, les avantages et les

inconvénients d'un établissement civil pour un culte quelconque. Des institutions de ce genre, pouvant être en faveur de la Terreur comme de la vérité, dans le premier cas, elles ne font que prêter au mensonge des appuis humains, dont la vérité n'a pas besoin : fille du ciel, elle triomphe par des moyens dignes de sa céleste origine. One ses ministres, pénétrés de leurs devoirs, unissent toujours à la solidité de l'instruction, l'efficacité du bon exemple, qui est le premier des prédicateurs, ils feront des conquêtes réelles, tandis que l'Inquisition et les a

(1) *V. Dromgoat's indication*, p. XXIX et XXX,

Ura gon nacles ne feront jamais que des illypo crites.

Ainsi, malgré tant d'efforts pour neutraliser ou du moins atténuer l'influence de l'Eglise Catholique, dans les possessions de

la Grande- Bretagne; malgré ces instructions secrètes , envoyées de Carie ton- Ilo use , le 22 octobre 1811, au gouverneur du bas Canada, où l'on recommande de substituer des ministres Protestans aux prêtres catholiques, dans les Missions Indiennes (1), si ces pasteurs catholiques se distinguent de plus en plus par Péten- due des lumières et la régularité des mœurs ; s'ils rivalisent avec leurs frères protestans dans l'attachement à la cause de leur pays ; si, comme chrétiens et comme citoyens , ils sont toujours les modèles des fidèles confiés à leurs soins; après avoir forcé l'es- time publique , l'estime forcera à reconnaître la légitimité de leur réclamation, dans toute sa plénitude : peut-être n'est-elle pas très- éloignée l'époque où la plupart des Gou-

(1) Elles ont été Imprimées clans le journal Religious repsratory , iu-i2 , Cork, j lüllet , 1 8 1 4 , et autres numéros.

HR

vernemens admettront en principe que les droits civils et poli- tiques, n'étant pas inhérens a la croyance , tout ce que peut l'au- torité civile, relativement aux cultes, c'est d'empêcher qu'on ne les trouble et qu'ils ne troublent. En partant de ce principe , on écarte l'interminable discussion quia pour objet d'examiner si un acte de justice sera dégradé par des restrictions et si un gouver- nement protestant exercera

le veto sur la nomination des évêques catholiques.

Hors de F Eglise point de salut . Cette maxime invariable est dans ces derniers temps plus qu'autre fois un sujet d'accusation

contre nous; cependant les sociétés protestantes, dans l'origine, p
ré tend oient chacune être aussi l'unique voie pour arriver au ciel.
Calvin censuroit amèrement les réformés de Francfort sur le
Mein qui faisoient baptiser leurs enfans chez les Luthériens; les
Luthériens damnoient ceux d'entr'eux qui se faisoient Calvinistes
(1). Toutes

(i) "Y oyez la Vie de Beausobre père , à la fin de ses

ces sectes, devenues Icitudinaires depuis que le zèle a lait
place à Indifférence , sont irritées de ne pas obtenir de l'Eglise ca-
tholique une réciprocité de concession religieuse que, sur un
point dogmatique, elles n'obtiendront jamais, parce que la vérité
est une, et qu'il ny a pas de route collatérale pour atteindre au
meme but. Je dirai donc à mon frère protestant: comme catho-
lique, je te crois dans teneur, mon devoir est de te plaindre , de
demander

au Père des lumières qu'il t'éclaire et de te faire tout le bien
qui est en mon pouvoir j comme citoyens, nos droits sont égaux ,
et si , quand il . s'agit par exemple d'élire à des fonctions civiles ,
je préférerois un catholique ignare et immoral a un protestant
probe et instruit , celte partialité qui repousseroit le mérite et qui
trahirent les intérêts de la patrie, seroit un crime.

Ici s'adapte parfaitement l'hypothèse établie dans le chapitre
précédent sur la manière dont

Remarques critiques et philosophiques sur le Nouveau tes-
tament , in-4'. La Haye, 1742, t. Il, p. 273 et suiv*

voteroient les Blancs à l'égard des Noirs , si lous avoient l'épi-
derme; africain. Au lieu d'une église protestante appuyée sur un

établissement ci éé et maintenu par un gouvernement et un parlement de la même religion , supposons l'inverse ; que penseraient MM. Duigenan, Musgrave et tous ceux qui aujourd'hui se montrent les antagonistes des Catholiques? Cette question équivaut, ce me semble, au syllogisme le plus pressant.

Beaucoup d'amis des Noirs dans les deux chambres se sont déclarés également amis des Catholiques, et comme exprimer un avis au Parlement, c'est parler à la nation et même à l'Europe, la publicité des débats les a signalés à l'estime publique. Il est dans le caractère anglais de procéder avec une maturité que nous appelons lenteur et qui contraste avec la précipitation française qu'on appelle, non sans raison, étourderie . Espérons qu'enfin la cause de la justice plaidée par l'éloquence, entraînera l'union -

universalité des suffrages, et par un acte solennel les iniquités accumulées pendant des

m. r J » ' — — — ■ AU V 1 V > i

siècles sur les Catholiques , sur les Dissidents

et même sur les Juifs ; ces derniers ont été moins vexés,, soit parce qu'étant peu nombreux, ils offroient pour ainsi dire moins de surface à la persécution , soit parce qu'ayant avec le protestantisme moins de dogmes com-

mun que le catholicisme^ ils ont échappé plus facilement à l'explosion de la haine qui se manifeste surtout contre une société religieuse dont on redoute la rivalité. Mais lorsqu'au milieu du siècle dernier , après leur avoir accordé, on leur ravit les droits de naturalité , cette privation aggrava le joug de leur humiliation.

Puisse arriver enfin pour les enfans d'Israël comme pour les Catholiques, le jour désiré dont ils avoient entrevu l'aurore!

Je n'ai pas la prétention de m'immiscer dans les déterminations du gouvernement anglais* mais qui pourroit contester à un étranger la faculté d'établir un parallèle entre la conduite de ce gouvernement sur la traite des Noirs et celle qu'il tient à l'égard des Catholiques? L'identité de ma croyance avec la leur, fondée sur la conviction la plus intime, n'affoiblit au-

— "■ '1 II' 1 ilTÜ'y-n—

cunement la force de mes réclamations; fussent-ils Musulmans ou Idolâtres, en priant le ciel de désiller leurs yeux, j'invoquerois avec autant de ferveur la droiture d'une nation à laquelle les amis de la liberté ont voué leur estime, à laquelle, pour l'accueil flatteur que j'en ai reçu, j'ai voué personnellement de la reconnaissance. Il est si affreux de haïr et de persécuter, si doux d'aimer et de faire le bien, si nécessaire d'être juste! En appelant à la jouissance des droits déniés les portions d'elle-même qu'elle en avoit exclues, l'Angleterre accroîtra sa puissance et sa gloire; cette dette acquittée sera reçue comme un bienfait, et ne fera couler que des larmes de joie, tandis que l'incendie de Washington arrache des pleurs de désolation à toutes les âmes sensibles.

Je remarque (et n'est-ce pas trop tard ?) que peut-être on contestera la justesse du titre de cet écrit. Epiloguer sur les accessoires pour faire diversion sur le principal, est une ruse polémique très-usitée; je puis néanmoins courir les chances d'une discussion grammaticale sur l'impropriété des termes.

Quoique dans nos temps modernes les Africains aient été spécialement l'objet du commerce infâme, appelé la traite, on ne

peut restreindre l'acception de ce mot aux malheureux Noirs, puisque l'usage de voler, acheter et vendre les hommes, s'exerce contre des individus d'autres couleurs. De nos jours, un Français, fonctionnaire public à Chandernagor, faisoit la chasse aux Bengalis et les vendoit. Il eût continué cet horrible trafic si le lord Cornwallis n'eût fait saisir les cargaisons. On a imprimé dernièrement que des Irlandais, réduits à la misère, ou débiteurs insolubles, sont de même transportés et vendus aux Etats-Unis (r). Les renseignements, obtenus sur cet article, attestent que les faits sont exagérés, que d'ailleurs cette espèce de traite n'a plus lieu; et certes, l'Irlande a bien assez de ses autres maux.

L'art très-perfectionné d'asservir et de tourmenter les hommes, a des formes diversifiées à l'infini qui toutes peuvent se classer sous les dé-

fi) Y. j Réfutation d'un écrit, etc., pag. 48 et suiv.

i j< Jîimicil ions de trente et d'esclavage. Peut-on appeler autrement la vente de ces régimens ilessois, dont les touebans adieux étoient répétés par les échos de l'Amérique?

Quand, pour verser tous les fléaux sur les rives de l'Ebre, de l'Elbe et de la Vistule, des millions de Français, naguère arrivés à la puberté, étoient arrachés du sein de leurs familles éplorées; quand la fureur des conquêtes proposoit, et quand la lâcheté sanctionnoit ces conscriptions multipliées qui ont fait couler tant de sang et de larmes; quand, pour frayer leur cour au monarque, des préfets levoient un double et même un triple contingent, ce toit la traite sous un autre nom.

Les princes jouent les provinces, et les hommes sont les jetons qui payent : on attribue cette phrase à Frédéric, dit le grand,

qu'un

poète aimable et ingénieux a si bien désigné dans ce vers :

« On respecte un moulin, on vole une province (i)

(i) M. Andrieux.

Elle est t!e nos jours cette expression dépenser des hommes : elle ne pou voit naître qu'au milieu du carnage.

Ces grands troupeaux qu'on appelle nations sont, pour la plupart, des objets de commerce. A peine la liberté trouve-t-elle quelques asiles dans des montagnes, des îles et des marais. Le despotisme étend sur le globe son sceptre de fer. L n Europe, on lui a cependant imposé quelque pudeur; c'est un effet de la révolution française et du progrès des lumières qui ont fait pénétrer jusque dans les cours des idées saines; de là sont résultés, entre l'autorité et la soumission , quelques arrangemens qu'on pourroit appeler des abonnemens politiques , et qui présagent pour des peuples un état plus heureux ou moins désastreux. Déjà quelques-uns ont une représentation nationale ; mais plusieurs, contraints d'étouffer des plaintes, qui seroient punies comme cris de rébellion, et n'entrevoyant de remède à leurs maux que dans l'excès même de ces maux , sont réduits à désirer que, momentanément, ils s'accrois-

\$fyy M£&* . ist^X

sent , et que l'arc soit plus tendu , pour qu'enfin il se rompe.

De tous les apologues que nous ont laissés les fabulistes, la morale de celui par lequel débute le recueil de Phèdre , est, sans contredit , de l'application la plus constante et la plus générale;

cette lutte interminable de la force contre la foi b! esse , est un problème dont on demanderait vainement la solution à Sa philosophie. Platon, Timée de Locres et Cicéron, y avoient entrevu le phénomène d'une dégradation primitive. Le christianisme a révélé le mot de l'énigme; il épouvante le crime et console la vertu , en montrant , par delà les bornes de la

vie , un tribunal auquel comparoîtroient les sa-

crificateurs comme les victimes; mais loin d'interdire aux hommes les efforts qui, pour eux , pour leurs concitoyens et l'espèce humaine en général , peuvent amener un meilleur ordre de choses , la religion leur en fait l'injonction formelle.

On ne peut se dissimuler qu'une défiance assez générale , une guerre sourde existe entre ceux

fié*

wssm

qui obéissent et ceux qui commandent, quand ceux-ci veulent nereconnoîhc pour eux mêmes que des droits à exercer, et ne voir chez un peuple que des devoirs à remplir. Ils redoutent, ils repoussent leshommesdontlesopinions n'ont pas de souplesse , dont le caractère n'est pas malléable. Fergusson (1) a très -bien observé que le despotisme est doué d'une sagacité profonde, pour découvrir et attirer ceux dont il peut faire des complices. il y a des individus qu'il aime et qu'il n'estime pas; il en est qu'il estime et qu'il n'aime pas. Cette considération explique pourquoi certaines gens obtiennent, sous tous les régimes , une faveur que d'autres ne désirent et n'obtiennent sous aucun.

Lorsqu'après s'être long-temps débattu dans les angoisses un peuple est aux abois , que peut-il pour sa délivrance? Ira-t-il sur quelque mont Aventin attendre que, par la seule force d'inertie , il ait arraché à ses oppresseurs une

transaction qui rende ses souffrances plus tolé-

(i) Histoire de la Société civile f chap. dernier.

râbles j ou, comme les Américains, saura-t-il dérouler la charte de la nature pour y lire ses droits, et déployer l'étendard de l'indépendance, portant l'inscription : an appeal to heaven ? Si le remède est mal appliqué, il ne fera qu'eu— ^ emmer la plaie. La bonté d'une cause permet, sans doute, d'interjeter appel à la bonté divine;

mais la mérite-t-on lorsqu'on a détourné le cours de ses faveurs par un athéisme pratique, et une dépravation qui infecte tous les rangs de la société? Dans la prospérité il est très-commun de méconnoître la main qui répand les bienfaits , ce n'est guère que dans les crises de malheur que les hommes, que les peuples élèvent leurs regards vers le ciel pour y trouver un consolateur. Preuve évidente, qu'ils sont mus plus communément par la crainte que par l'amour.

Quand on étudie la nature de l'homme, on entrevoit une distance énorme entre ce qu'il est et ce qu'il pourrait être. Quels progrès feroient l'agriculture, l'industrie, les sciences, l'éducation, si on leur consacrait seulement la

dixième partie de ce que coûtent des guerres ruineuses, une représentation fastueuse et un luxe dévorateur? En France il y a peut-être

deux cents villes où, depuis quinze ans, des réceptions de princes, des décorations théâtrales, des arcs triomphaux et des fêtes ont coûté plus d'argent qu'il n'en eût fallu pour y fonder des écoles, nourrir les pauvres et approvisionner les hôpitaux. Ah ! si les chefs des nations connoissoient la véritable gloire et leurs vrais intérêts, que d'efforts ils déploieroient pour élever les peuples à tout ce qui est grand, pur et sublime !

Le caractère européen a besoin d'une trempe nouvelle j en lui conservant toute la fougue de la bravoure militaire, une civilisation mal dirigée l'a dépouillé du courage civil : à ce malheur (et c'en est un grand,) on ne peut remédier qu'en reprenant pour ainsi dire la société dans ses élémens, en travaillant à rendre meilleures la génération naissante et celles qui vont

atteindre la puberté. Le vice capital de l'éducation moderne, c'est de négliger le cœur en

cultivant l'esprit, de faire beaucoup pour l'un et presque rien pour l'autre ; alors les talens qui devraient seconder les bonnes mœurs, deviennent des armes contre elles. N'espérons pas d'ailleurs que jamais les mœurs puissent fleu-

» r ' 51 dleS n'ont la relation pour appui. Ce bon

Jutarque disoit avec raison qu'il serait plus facile de bâtir une ville en l'air que d'établir une société sans culte.

A cette réforme salutaire pourraient contribuer puissamment les hommes qui cultivent leur raison et particulièrement les écrivains, si par une sainte confédération ils travailloient sans relâche à répandre des idées lumineuses, à inculquer des sentimens généreux. Quelquesuns se sont voués à l'ignoble métier de

prêcher l'abjection au lieu de la soumission. OpListe" politiques, décidés à encenser quiconque a le sceptre de la puissance ,ils embouchent la trom-X pette de la louange, dès qu'à leurs yeux on fait briller de l'or et des rubans ; mais il en est aussi qui, respectant la dignité de l'homme, abjurant les rivalités et les haines , sont dévorés du

besoin d'être utiles , et sur lesquels reposent l'estime et la confiance publique.

Les poètes nous ont répété souvent qu'Astrée (la vertu) est remontée au ciel , et que la "Vérité est redescendue au fond du puits. Cette fiction prend un caractère de réalité , quand on considère quel empire exercent le vice et l'erreur. L'énergie de la vertu et la défense de la vérité sont rarement impunies; celle-ci d'ailleurs est réputée en France marchandise de contrebande jusqu'à ce qu'elle ait comparu à la douane delà pensée et obtenu son passeport à la censure dont le ciseau écourte et taille arbitrairement. Si elle mutile cet écrit, qui passera nécessairement sous ses yeux, du moins elle ne pourrait sans crime en accuser l'intention. Plus empressé ae recevoir des conseils que d'en donner; invoquant oes lumières, parce que j'ai des miennes une juste défiance, citoyen paisible, j'ai cru devoir, en présence de deux nations trop longtemps divisées, plaider la cause de l'humanité, et présenter le tribut de mes réflexions.

Sans la religion , les mœurs , la bonne foi ,

l'économie , un état n'aura jamais qu'une existence précaire. Ce sont là des vérités triviales; mais peut*on répéter trop souvent qu'il n'y a pas d'autres moyens pour resserrer les liens entre les

gouvernails et les gouvernés , identifier leurs intérêts et fonder le bonheur sur une base inébranlable ?

ADRIEN EGRON , IMPRIMEUR

DE SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC
d'aNCOULÊME,

rue des Noyers, n°. 5y.

yu»

Sources et licence

Texte : <https://archive.org/details/delatraiteetdeleoogrgo>. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : li-regratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.